



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie

**Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon**  
**Séance du lundi 4 juin 2018**  
**- Préfecture de l'Hérault -**  
**Compte-rendu**

**Étaient présents :** *liste des participants jointe en fin du compte-rendu*

**Introduction par M. Pascal AUGIER, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt**

Pascal AUGIER précise que le préfet de région, retenu à Toulouse pour la visite du Premier ministre, n'a pu présider la séance.

Il remercie le préfet Pouëssel d'accueillir ce conseil de bassin dans les locaux de la préfecture de l'Hérault, comme cela se fait régulièrement.

Il remercie également les membres de participer à cette séance, quelques jours après celle du bassin Sud-Ouest, tenue à Toulouse le 24 mai.

Il souligne que Perpignan sera en 2019 la première ville française « capitale européenne du vin », succédant à Lisbonne. Ce label est décerné par le réseau européen des villes du vin et il félicite le Conseil Interprofessionnel des vins du Roussillon (CIVR) qui a défendu, avec succès, cette candidature. Cette belle opportunité mettra en lumière les vins du Roussillon et ceux de la région, valorisant le dynamisme de la viticulture française.

Une grande partie du dernier conseil de bassin a été consacrée à la situation de la récolte 2017, due aux intempéries et notamment aux gelées tardives d'avril 2017 qui avaient affecté les vignobles du bassin. Cette année les conditions de développement restent complexes, en raison d'une pluviométrie exceptionnelle. La grêle a malheureusement frappé, ces dernières semaines, quelques vignobles du bassin, mais avec une gravité moindre que lors des phénomènes météorologiques de 2017.

Pascal AUGIER propose de revenir, en cours de réunion, sur la situation conjoncturelle et des marchés, occasion de débattre sur la situation des exploitations et des entreprises.

Comme le préfet l'avait déjà indiqué en octobre dernier, il insiste sur la nécessité de la poursuite de travaux stratégiques et traitant des aspects structurels.

L'implication demandée aux interprofessions s'est constatée dans le cadre des états généraux de l'alimentation tenus durant le 2<sup>e</sup> semestre 2017, auxquels ont contribué les professionnels du bassin. Ce sujet constituera le cœur de cette réunion.

A la demande du Président de la République, la filière viticole a élaboré et remis son plan de la filière vins le 29 janvier 2018 au ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Celui-ci se décline en 4 axes stratégiques :

- responsabilité sociétale des entreprises ;
- création et partage de la valeur ;
- résilience des entreprises et de la filière ;
- amélioration de la performance à l'export.

Pascal Augier note l'ambition très forte que porte le plan de filière national sur plusieurs sujets d'importance pour nos deux bassins viticoles :

- le développement de la contractualisation pluriannuelle et le développement des relations avec la grande distribution ;
- la promotion des systèmes assurantiels ;
- l'export. Il rappelle que « les rencontres export » pour les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire se tiendront à Toulouse le 4 juillet prochain, colloque co-organisé par le conseil régional et la DRAAF ;
- l'incitation à la transmission de futurs cédants et l'installation des jeunes viticulteurs ;
- la santé et la sécurité des personnels ;
- un fort engagement environnemental avec la réduction de 50% l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2025, la sortie des herbicides de synthèse, 50% des exploitations certifiées haute valeur environnementale (HVE) à 2025 et 50% de vins disponibles en grande distribution produits sous démarche environnementale (HVE, bio...)

Il souligne que les deux bassins présents en Occitanie ont déjà pris des engagements sur l'enjeu environnemental. Il enjoint à poursuivre ces efforts, car cette région dispose d'atouts indéniables pour être dans le peloton de tête en matière de pratiques culturelles vertueuses.

La demande sociétale pour des produits locaux, de qualité et respectueux de l'environnement n'a jamais été aussi forte. Les comportements d'achats des consommateurs français peuvent favoriser les produits et les vins en phase avec ces attentes.

Les bassins viticoles doivent poursuivre l'appropriation de ce plan de la filière vins, afin de traiter les sujets stratégiques au plus près des vignobles et des territoires et de le décliner en actions concrètes. La méthode, les projets en cours et ceux à mettre en œuvre seront présentés et débattus durant cette session.

Ces stratégies créatrices de valeur doivent être poursuivies avec détermination. C'est l'objet du projet de loi du gouvernement EGALIM « *pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable* », qui a été adopté à l'Assemblée nationale la semaine précédente, et inscrit à l'ordre du jour du Sénat en juin. Il vise notamment à rééquilibrer les relations commerciales avec la grande distribution afin de partager plus équitablement la valeur créée.

Il annonce que la réunion se terminera par les actualités de l'OCM vitivinicole et sur son avenir avec la mise en place d'un nouveau plan national d'aide 2019-2023, validé au conseil spécialisé vins de FranceAgriMer du 16 mai, et d'un 3<sup>e</sup> plan collectif de restructuration du vignoble pour les années 2019-2021 pour le bassin LR, sur lequel il sollicitera l'avis des membres du conseil.

Il précise que le projet de l'IGP terres du midi, sujet abordé lors des deux derniers conseils de bassin, ne sera pas traité mais que le dossier suit son cours. Le cahier des charges a été approuvé par le comité national des vins IGP de l'INAO le 5 avril, et la procédure nationale d'opposition a été ouverte le 22 avril après approbation du cahier des charges.

## **1 - Conjuncture économique et marchés viticoles**

En l'absence de Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du conseil régional, et après approbation du compte-rendu de la réunion précédente, Pascal AUGIER donne la parole à Olivier SIMONOU (Inter'Oc). Celui-ci présente l'actualité des marchés des vins. Il évoque une récolte historiquement faible, des disponibilités en baisse d'environ 2 Mhl malgré un niveau de stock élevé et des sorties de chais bien orientées (cf. détails en annexe 1).

Gérard BANCILLON (Vin IGP) pointe l'importance des stocks-outils à la lumière de la campagne en cours qui se déroule correctement malgré une récolte minimale. Malgré la pluviométrie importante de cette année, il dit qu'il est prématuré d'annoncer une grosse récolte en 2018.

Boris CALMETTE (Coop de France Languedoc-Roussillon) exprime sa confiance au négoce pour trouver de nouveaux marchés, dans l'éventualité d'une récolte future plus importante.

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer, s'inquiète des événements climatiques exceptionnels, de plus en plus fréquents et variables dans leurs manifestations. La pluviométrie abondante est favorable mais constitue aussi une menace sur le potentiel de production du fait de la pression des maladies. Il espère toutefois une récolte normale, rompant avec la spirale baissière des dernières années. Après avoir rappelé sa participation à l'élaboration du plan de filière nationale, il met en avant les éléments positifs que sont une bonne appréhension du marché, la contractualisation et la nouvelle segmentation régionale. Les interprofessions doivent travailler sur leur positionnement et sur la notion de prix juste, rémunérateur pour les producteurs et accessible aux consommateurs. Il souhaite enfin développer la prévention des risques au travers des dispositifs suivants : volume complémentaire Individuel, déduction fiscale pour aléas, système assurantiel.

Patrick GUIRAUD, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO, fait un point sur la viticulture bio qui bénéficie d'un marché en forte croissance, sans que la production puisse satisfaire la demande. Il évoque la production 2017 (environ 700.000 hl soit -20 % par rapport à 2016), ainsi que la hausse des conversions en 2017. Il envisage une augmentation des surfaces de 6 % en 2018, de 9 % en 2019 et de 17 % en 2020. SudVinBio souhaite valoriser cette production des exploitants en conversion. Un logo national « en conversion » a été proposé, mais n'a pas abouti. Il annonce la mise en place, en Occitanie, d'un logo privé (avec une charte d'application) visant à valoriser à 90 % de la valeur du vin bio certifié les vins en conversion.

Pascal AUGIER fait référence à la future loi issue des États généraux de l'alimentation qui fixera des seuils en produits bio dans la restauration collective et souhaite un travail préparatoire transversal sur le sujet. Sur la valorisation de la conversion, il propose la création d'un groupe de travail avec la DIRRECTE et l'INAO, que Patrick GUIRAUD approuve et dont il souhaite une rapide mise en place.

Christophe LEROUGE, directeur régional de la DIRECCTE, confirme que son service est prêt à participer à ce groupe de travail.

Jacques GRAVEGEAL (Inter'Oc) appelle à la prudence sur les futures vendanges. Il s'inquiète du contexte de consommation en constante baisse au niveau national. Il rappelle qu'au début des années 2010 le bassin commercialisait 14 millions d'hl, puis revient sur le pari sur l'avenir qu'est selon lui la future IGP Terre du midi. Il évoque la polémique récente à propos d'une pénurie supposée de rosé au cours de l'été 2018, qui lui semble prétexte à s'approvisionner ailleurs. Enfin, il déclare sa préoccupation quant aux difficultés de renouvellement de la profession. Il incite ses homologues à tenir des propos d'espoir en l'avenir de la filière, afin de ne pas dissuader les jeunes de s'installer.

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture, évoque les problèmes sanitaires et en particulier la lutte contre la flavescence dorée qui nécessite une lutte chimique alors que, dans le même temps, la demande sociétale exige une diminution des traitements phytosanitaires. Il propose d'animer une réflexion sur les moyens de surveillance de cette maladie,

et les moyens de lutte afin de limiter au maximum sa propagation dans toute la région Occitanie. Il encourage l'innovation sur cette thématique.

Patrick GUIRAUD rappelle que cette maladie est connue depuis 1997 et se révèle en recrudescence depuis 2008. Il craint que l'on soit en présence du phylloxéra de demain. Il confirme que la prospection est la priorité et réclame des moyens pour la généraliser. Cette maladie devient un frein pour l'installation de vigneron en bio.

Pascal AUGIER confirme que le sujet crucial de la flavescence est bien identifié et a fait l'objet d'une réunion régionale le 23 avril.

Denis VERDIER, président du groupe ICV ((institut coopératif de la vigne et du vin), soutient la création d'un logo « en conversion bio » car les aides PAC sur la conversion bio arrivent tardivement. Il reste prudent sur la future récolte et note que la faible récolte 2017 a permis de faire sortir les stocks. Sur le dossier Terre du midi, il signale que le sujet fait débat dans le Gard.

## **2- États généraux de l'alimentation : Plan de filière viti-vinicole national et appropriation régionale**

Pascal AUGIER introduit le sujet du projet stratégique de la filière. Ce projet est structurant et doit aboutir à des propositions concrètes et opérationnelles. Il donne la parole à Jacques GRAVEGEAL. Celui-ci présente la genèse du plan de filière, suite à la tenue des États généraux de l'alimentation et présente les actions engagées et encouragées sur le bassin par Inter'Oc et ses partenaires. (Cf. annexe 2).

Boris CALMETTE explique que les métiers (Coop de France et Vignerons indépendants) et les interprofessions doivent donner des signes forts pour faire changer les pratiques, en particulier environnementales, et les mettre en œuvre effectivement sur le terrain. En matière de contractualisation pluriannuelle, il exprime le souhait de voir un indice de réévaluation des prix aboutir rapidement. Sur la partie de l'inversion de la construction du prix de future loi alimentation, il estime qu'un document nommé « contrat de vente » serait plus approprié que le « contrat d'achat » qui existe actuellement.

Xavier de VOLONTAT (CIVL - conseil interprofessionnel des vins du Languedoc) précise que la fédération Inter Sud de France travaille sur les spécificités des appellations d'origine, la majorité des producteurs travaillant sur les trois segments (vins sans indication géographique - VSIG, IGP et AOP). Il annonce que le CIVL devrait valider à son tour le mécanisme de contractualisation pluriannuelle lors de sa prochaine assemblée générale. Il exprime ensuite son inquiétude sur l'avenir des aides OCM « promotion pays tiers », les propositions de la France concernant certains points de la gestion des dossiers n'ayant pas été validées à ce stade par Bruxelles. Suite au colloque « Entretien vigne et vin » de janvier 2018 à Narbonne sur l'adaptation au changement climatique, il souhaite une prise en compte des spécificités méditerranéennes en matière d'irrigation des vignes en AOC, avec des règles adaptées.

Philippe BOURRIER (CIVR - conseil interprofessionnel des vins du Roussillon) partage l'inquiétude de X. de VOLONTAT sur le sujet de l'irrigation et de l'OCM pays tiers, car il souhaite poursuivre le travail de promotion de l'export vers l'Asie et les États-Unis. Il a organisé des réunions sur les EGA auxquelles ont participé 120 entreprises. Concernant les engagements sur la haute valeur environnementale (HVE) et le bio, le CIVR s'est donné un objectif plus ambitieux avec 100 % des exploitations engagées dans l'une des démarches dans les 5 ans. Il craint par ailleurs que les viticulteurs n'aient pas la capacité de mettre en place les e-étiquettes dans le délai

prescrit.

Denis VERDIER se félicite de cette déclinaison régionale du plan national. Sur l'aspect environnemental, il cite de nombreuses initiatives, dont des cahiers des charges privés de la grande distribution, et souhaite de la cohérence dans ces différentes démarches. Il souligne la pertinence du travail du ministère de l'agriculture avec les professionnels sur la recherche d'un logo fédérateur. Il est favorable à la contractualisation, moyen selon lui de mieux traverser les crises, et prône la mise en place d'un indicateur fiable tenant compte des prix de revient.

Guy JAUBERT (fédération régionale des vignerons indépendants – FRVI) partage le travail qui a été présenté par Inter'Oc, fruit d'une réflexion collective. Il s'engage à agir rapidement sur les pratiques environnementales, bio et HVE. Il souligne le rôle central des interpros sur ce travail prospectif et le rôle des métiers dans les interpros, qui ont été partie prenante de la réflexion.

Philippe COSTE (comité régional INAO Languedoc-Roussillon) revient sur l'irrigation des vignes AOC et la modification du code rural sur cet aspect (dérogation non plus au niveau de l'appellation mais au niveau de la parcelle). Il explique les travaux menés au sein de l'INAO pour ne pas augmenter les mesures de contrôles.

Pascal AUGIER rappelle la perspective de déclinaison et d'application directe du plan national en Occitanie. Il propose l'échéance du futur conseil de bassin pour présenter un plan régional de la filière et en faire une communication publique. Il propose pour cela la collaboration des administrations présentes.

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur général de l'institut français du vin, indique la disponibilité de l'IFV, qui a déjà développé un agenda de solutions pour répondre aux objectifs environnementaux du plan filière, en particulier en matière de sortie de la dépendance aux pesticides. Il rappelle la disparition d'une molécule de la famille des néonicotinoïdes utilisée pour la lutte contre la flavescence. Il espère que le grand plan d'investissement du gouvernement sera un outil permettant d'avancer sur ces questions et de découvrir des alternatives aux solutions de protection du vignoble actuellement menacées.

Guilhem VIGROUX (FRSEA Occitanie) exprime sa prudence sur volonté du consommateur qui veut manger plus « vert » mais sans forcément être prêt à payer plus cher. Il craint que le producteur ne soit berné avec l'augmentation des charges dans les exploitations, dûe en particulier au respect d'exigences environnementales dont la RPD (redevance pollution diffuse). Il s'interroge aussi sur la volonté concrète des pays importateurs, tels la Chine, d'accepter un surcoût environnemental.

Pascal AUGIER rappelle que l'objectif des EGA est la création et le partage de la valeur.

Jérôme DESPEY se dit pleinement satisfait de la restitution du travail par J. GRAVEGEAL et souligne l'opportunité du cadre de travail sur le plan régional. Il confirme que la réflexion nationale qu'il a menée consistait bien en de la création de valeur. Il souhaite que soient associées les chambres d'agriculture au travail sur la responsabilité sociale et environnementale. La filière viticole doit être incluse dans le grand plan d'investissement du gouvernement. Sur l'OCM export, Il répond que ce n'est pas FranceAgriMer qui bloque la reconduction d'actions à l'identique dans le nouveau programme national d'aides, mais la Commission européenne. Pour remédier à cela, la France, l'Italie et l'Espagne espèrent faire modifier la réglementation européenne sur le développement des marchés à l'export.

Jacques GRAVEGEAL note une montée en puissance des débats en conseil de bassin. Il recommande de ne pas opposer les bios et les conventionnels. A propos de l'irrigation des vignes, il constate un retard de la France par rapport à ses principaux concurrents.

Gérard BANCILLON (vins IGP) explique que les mesures agro-environnementales proposées par l'INAO ne sont pas applicables aux IGP. Pour une question de compétitivité, il ne faut pas rajouter des contraintes aux producteurs d'IGP.

Hervé HANNIN, directeur du développement de l'institut des hautes études de la vigne et du vin, incite à préparer les adaptations nécessaires au changement climatique dans le plan régional. Il invite la profession à utiliser les ressources régionales, leaders en la matière, que sont l'INRA, Montpellier Supagro et le collectif MUSE (« Montpellier university of excellence ») qui peuvent étayer les réflexions de la filière.

Pascal AUGIER approuve l'intégration de cette problématique dans le plan régional et rappelle que le préfet de région a fait de l'eau un sujet majeur de son action.

### **3- Mise en œuvre des mesures de l'OCM viti-vinicole**

Pierre LABRUYERE (DRAAF-FranceAgriMer) présente l'actualité de l'OCM et fait un bref état des lieux des plantations nouvelles (cf. annexe 3).

Guilhem VIGROUX se félicite de l'orientation vers les cépages résistants inscrite dans le nouveau plan collectif même si le matériel ne sera pas disponible tout de suite en nombre suffisant. Il précise la méthode, basée sur un groupe de travail, pour la sélection des cépages.

Boris CALMETTE regrette que l'Alicante rouge ne figure pas dans la liste du plan collectif et s'interroge sur les orientations stratégiques en matière variétale.

Un avis est demandé sur le projet de nouveau plan collectif de restructuration. Il est approuvé à l'unanimité.

Pascal AUGIER conclut en remerciant les participants pour le débat sur la partie stratégique et s'en félicite. Il rappelle l'engagement des interprofessions à conduire un travail de réflexion à l'échelle de la région avec une coordination des deux bassins d'ici les réunions d'automne. Il insiste sur l'importance de la communication en affirmant que ce travail constituera une première nationale pour la filière viticole et une première régionale pour l'ensemble des filières. Enfin, il excuse Jean-Louis CAZAUBON, qui a été retenu par d'autres obligations.

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON du lundi 4 juin 2018**

**Participants membres du conseil de Bassin :**

1 - Personnes publiques :

Pascal AUGIER, directeur de la DRAAF Occitanie

Samuel BARREAU, directeur DDFiP Hérault, représentant le DRFiP

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture

François BRIVET, directeur régional des douanes Montpellier, représentant le directeur interrégional des douanes

Pierre LABRUYERE, chef de service FAM, représentant le directeur général de FranceAgriMer

Christophe LEROUGE, directeur de la DIRECCTE Occitanie

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO Occitanie, représentant le directeur de l'INAO

***Excusés :***

Pascal MAILHOS, préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur de bassin viticole Languedoc-Roussillon, président du conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon

Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du conseil régional Occitanie, représentant Carole DELGA, présidente

2 - Représentants de la profession viticole :

Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :

Gérard BANCILLON, Vin IGP

Phillippe BOURRIER, CIVR (conseil Interprofessionnel des vins du Roussillon)

Bruno CAZES, CIVR

Philippe DARMAILLAC, Inter'Oc

Vincent EUZET, CIVL (conseil interprofessionnel des vins du Languedoc)

Jacques GRAVEGEAL, Inter'Oc

Olivier SIMONOU, Inter'Oc

Roger TORREILLES, CIVR

Xavier de VOLONTAT, CIVL

***Excusés :***

François Régis BOUSSAGOL, association régionale des plantations nouvelles en VSIG

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL

Frédéric JEANJEAN, CIVL

Louis LAZUTTES, CIVR

Jean-Louis SALIES, CIVR

Fabrice RIEU, CIVR

Sébastien PONS, Inter'Oc

Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :

Boris CALMETTE, Coop de France Languedoc-Roussillon

Olivier DUCHAMP, coordination rurale Languedoc-Roussillon

Gilles GALLY, union des entreprises viticoles méridionales (UEVM)

Guy JAUBERT, fédération régionale des vignerons indépendants (FRVI)

Guilhem VIGROUX, fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie

**Excusés :**

Guilhem CASTAN, jeunes agriculteurs Occitanie

Paul REDER, confédération paysanne Languedoc-Roussillon

Président du comité régional de l'INAO :

Philippe COSTE, CRINAO Languedoc-Roussillon

**Personnalités qualifiées :**

Eric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Emmanuel CAZES, au titre des vins doux naturels

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Patrick GUIRAUD, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO

Hervé HANNIN, directeur du développement de l'institut des hautes études de la vigne et du vin (IHVV)

Denis VERDIER, président du groupe ICV (institut coopératif de la vigne et du vin)

**Excusés :**

Bernard ANGELRAS, président de l'institut français de la vigne et du vin (IFV)

Mireille FERRAGE, au titre de l'institut national de la recherche agronomique (INRA)

Patrick JULIEN, directeur général de Grap'sud, au titre des distillateurs d'alcool et des fabricants de produits dérivés du raisin

**Autres participants :**

Didier LAUGA, préfet du Gard

Pierre POUËSSEL, préfet de l'Hérault

Alain THIRION, préfet de l'Aude

Xavier VANT, DRAAF adjoint Occitanie

Guillaume RANDRIAPAMPITA, DRAAF Occitanie

Pauline BUFFARD, DRAAF Occitanie



Laurent MAYOUX, SRFAM-DRAAF Occitanie  
Christophe MUR, DRAAF Occitanie  
Philippe FROELIG, DIRECCTE Occitanie  
Jean François NEGRE, chef du pôle d'action économique à la direction des douanes de Perpignan  
Isabelle FOURNIER, direction régionale des douanes Montpellier  
Laurent HARAZIN, direction régionale des douanes Montpellier  
Lydia VAUTIER, directrice adjointe DDTM du Gard  
Florence BARTHELEMY, DDTM de l'Hérault  
Séverine CATHALA, DDTM des Pyrénées-Orientales  
Didier JOSSO, délégué filière viticole FranceAgriMer  
Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur général de l'IFV  
Francis CABAUD, conseil régional Occitanie  
Nathalie DAUDER, conseil régional Occitanie  
Christel CHEVRIER, chambre régionale d'agriculture Occitanie  
Olivia GEORGES, comité régional RQD  
Florence BARTHES, directrice Inter'Oc  
Valérie BASTOUL, directrice Coop de France Languedoc-Roussillon  
Stéphane CHAMPAY, directeur FRVI  
Thierry DUCHENNE, directeur SudVinBio  
Jérôme VILLARET, délégué général du CIVL  
Thierry ARCIER, confédération paysanne  
Samuel MARCHAT, FRSEA Occitanie

***Excusée :***

Emmanuelle LAGANIER, conseil régional Occitanie